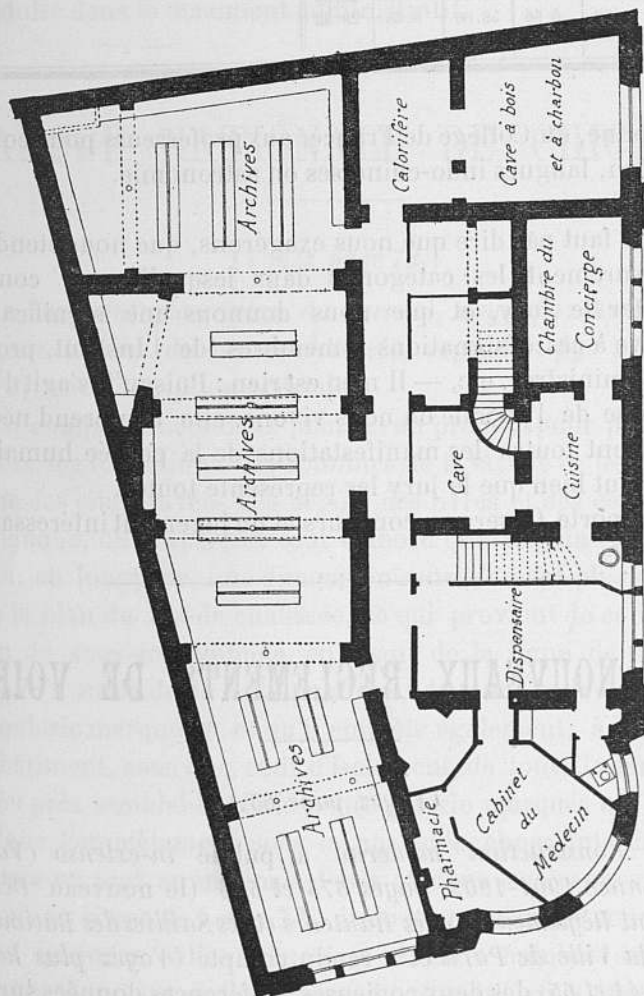
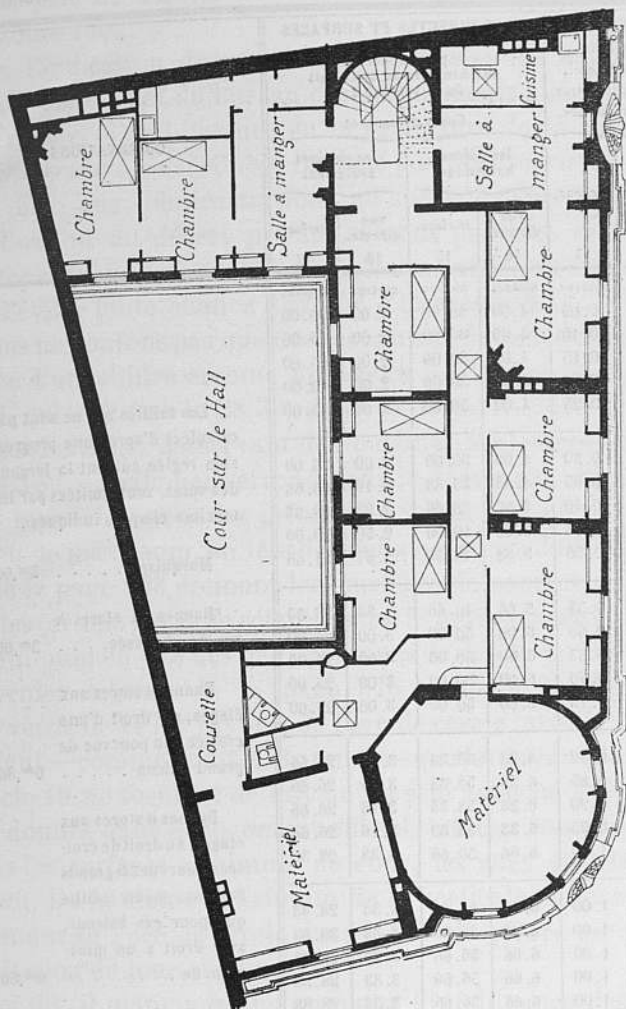


Plan du troisième étage.

Plan du sous-sol. — Échelle de 0<sup>m</sup>004 par mètre.

haut soubassement en Villebois et les façades sur cour en brique de Bourgogne jointoyée.

Les détails de façades que nous donnerons en planches dans notre prochain numéro montreront avec quel talent très personnel, M. Labouret a composé ses façades.

## CONCOURS SYNTHÉTIQUE

La maison Dufayel consacre une somme de cent mille francs à ouvrir un concours auquel sont appelés les artistes et les ouvriers d'art désireux de créer : « un style ou une pièce de style synthétisant l'époque où nous vivons ».

Tout ce qui concerne le luxe et le confortable de l'intérieur y sera admis. Le programme sera prochainement publié, le jury comprendra : « des ministres, des membres de l'Institut, des artistes, des professeurs ».

La distribution des récompenses aura lieu en la Salle des Fêtes, — non pas celle du Champ-de-Mars, mais celle des magasins Dufayel. Les membres du jury sanctionneront de leur présence cette agréable cérémonie; d'autant plus agréable que l'on y compte sur un autre concours, celui des principales artistes de Paris — mais des artistes théâtrales cette fois. Les lauréats seront probablement couronnés par les mains blanches de ces gracieuses confrères; ce qui doublera le prix de ces prix.

Parmi ces derniers il y en aura un de 25.000 francs, dix de 5000 francs, vingt-cinq de 1000 francs. Les œuvres primées seront exécutées aux frais de la maison Dufayel, et exposées dans une salle nouvelle qui va être appropriée à cette destination. Les auteurs recevront pour leurs œuvres — comme de simples littérateurs — un tant pour cent sur la vente des objets exécutés.

— Ce programme est plein de séduction, on ne saurait le contester; nous pensons que sa mise à exécution sera d'une correction parfaite. Avis donc aux jeunes artistes.

Toute personne qui aurait conçu un style et serait désireuse de le mettre au monde, trouvera dans ce concours une occasion unique, non seulement de remporter son prix, mais encore de voir son œuvre réalisée en bois, métal, faïence ou porcelaine.

La seule difficulté que nous apercevions, nous la découvrons dans cette clause : il faut un style, ou un objet de *dito*, « synthétisant l'époque où nous vivons ». Comment s'y prendront les concurrents pour effectuer cette synthèse?

Il faudrait, pour la synthétiser, commencer par bien déterminer les caractères de l'époque soumise à cette opération. Or, que trouvera-t-on comme caractéristique de notre époque? Le suffrage universel, le service de trois ans, la fréquence des ministères, l'expansion coloniale, la propagation du téléphone et la découverte du télégraphe sans fil, l'innovation des automobiles et des tramways électriques; puis, parmi les découvertes artistiques les plus récentes : la *Boîteuse*, de M. Fragson et les valse lentes de Mme Paulette Darty. Ajoutons-y les bars voisins de l'Opéra, les après-midi de quelques établissements connus, certains thés d'après-midi en d'autres rendez-vous également connus... Et c'est à peu près tout.

Comment synthétiser tant de choses diverses en un dossier de fauteuil, en quelques pieds de chaise, en un cadre de glace, en une table de nuit? — Ce sera l'affaire des concu-

TABLEAU-RÉSUMÉ du Décret en date du 13 Août 1902 concernant les hauteurs et les saillies des Bâtimens dans la Ville de Paris.

LARGEUR DES VOIES publiques.	HAUTEUR VERTICALE maxima du profil des bâtimens sur les voies publiques.	HAUTEUR DE LA LIGNE horizontale de démarcation entre les gabarits inférieur et supérieur.	SAILLIES MAXIMA pour la partie de la façade réglée par le gabarit supérieur.	SAILLIES MAXIMA pour la partie de la façade réglée par le gabarit inférieur.	SAILLIES MAXIMA pour les entrées principales et les corniches de rez-de-chaussée.	RAYONS				ENSEIGNES attributs tableaux, etc., perpendiculaires au mur de face.	VUES DIRECTES ET SURFACES minima des cours par rapport aux hauteurs de bâtimens de la colonne 2.				OBSERVATIONS		
						de l'arc de cercle sur rue.	des décorations comprises dans le gabarit supérieur sur rue.	des décorations des constructions en encorchement sur rue.	de l'arc de cercle sur les cours.		SAILLIES MAXIMA des corniches de devantures.	Cours desservant les pièces habitables.		Cours desservant les cuisines seulement.			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	
mètres	mètres	mètres	mètres	mètres	mètres	mètres	mètres	mètres	mètres	mètres	mètres	mètres	mètres	mètres	mètres	mètres	
1.00	7.00	5.90	0.08	0.20	0.40	6.00	6.08	6.16	6.00	0.50	0.10	0.05	4.00	30.00	2.00	15.00	
2.00	8.00	5.80	0.16	0.20	0.40	6.00	6.16	6.32	6.00	0.50	0.20	0.10	4.00	30.00	2.00	15.00	
3.00	9.00	5.70	0.24	0.20	0.40	6.00	6.24	6.48	6.00	0.50	0.30	0.15	4.00	30.00	2.00	15.00	
4.00	10.00	5.60	0.32	0.20	0.40	6.00	6.32	6.64	6.00	0.50	0.40	0.20	4.00	30.00	2.00	15.00	
5.00	11.00	5.50	0.40	0.20	0.40	6.00	6.40	6.80	6.00	0.50	0.50	0.25	4.00	30.00	2.00	15.00	
6.00	12.00	5.40	0.48	0.20	0.40	6.00	6.48	6.96	6.00	0.50	0.60	0.30	4.00	30.00	2.00	15.00	
7.00	13.00	5.30	0.56	0.20	0.40	6.00	6.56	7.12	6.50	0.50	0.70	0.35	4.33	33.33	2.16	16.66	
8.00	14.00	5.20	0.64	0.20	0.40	6.00	6.64	7.28	7.00	0.50	0.80	0.40	4.66	36.66	2.33	18.33	
9.00	15.00	5.10	0.72	0.20	0.40	6.00	6.72	7.44	7.50	0.50	0.90	0.45	5.00	40.00	2.50	20.00	
10.00	16.00	5.00	0.80	0.20	0.40	6.00	6.80	7.60	8.00	0.50	1.00	0.50	5.33	43.33	2.67	21.66	
11.00	17.00	4.90	0.88	0.205	0.41	6.00	6.82	7.64	8.50	0.50	1.10	0.55	5.66	46.66	2.83	23.33	
12.00	18.00	4.80	0.94	0.21	0.42	6.00	6.84	7.68	9.00	0.50	1.20	0.60	6.00	50.00	3.00	25.00	
13.00	18.25	4.70	0.98	0.215	0.43	6.00	6.86	7.72	9.50	0.50	1.30	0.65	6.00	50.00	3.00	25.00	
14.00	18.50	4.60	1.02	0.22	0.44	7.00	7.88	8.76	9.00	0.50	1.40	0.70	6.00	50.00	3.00	25.00	
15.00	18.75	4.50	1.06	0.225	0.45	7.50	8.40	9.30	9.00	0.50	1.50	0.75	6.00	50.00	3.00	25.00	
16.00	19.00	4.40	1.10	0.23	0.46	8.00	8.92	9.84	9.50	0.50	1.60	0.80	6.33	53.33	3.16	26.66	
17.00	19.25	4.30	1.14	0.235	0.47	8.50	9.44	10.38	9.50	0.51	1.70	0.85	6.33	53.33	3.16	26.66	
18.00	19.50	4.20	1.18	0.24	0.48	9.00	9.96	10.92	9.50	0.54	1.80	0.90	6.33	53.33	3.16	26.66	
19.00	19.75	4.10	1.22	0.245	0.49	9.50	10.48	11.46	9.50	0.57	1.90	0.95	6.33	53.33	3.16	26.66	
20.00	20.00	4.00	1.26	0.25	0.50	10.00	11.00	12.00	10.00	0.60	2.00	1.00	6.66	56.66	3.33	28.33	
21.00	20.00	3.90	1.30	0.255	0.51	10.00	11.02	12.04	10.00	0.63	2.00	1.00	6.66	56.66	3.33	28.33	
22.00	20.00	3.80	1.34	0.26	0.52	10.00	11.04	12.08	10.00	0.66	2.00	1.00	6.66	56.66	3.33	28.33	
23.00	20.00	3.70	1.38	0.265	0.53	10.00	11.06	12.12	10.00	0.69	2.00	1.00	6.66	56.66	3.33	28.33	
24.00	20.00	3.60	1.42	0.27	0.54	10.00	11.08	12.16	10.00	0.72	2.00	1.00	6.66	56.66	3.33	28.33	
25.00	20.00	3.50	1.46	0.275	0.55	10.00	11.10	12.20	10.00	0.75	2.00	1.00	6.66	56.66	3.33	28.33	
26.00	20.00	3.40	1.50	0.28	0.56	10.00	11.12	12.24	10.00	0.78	2.00	1.00	6.66	56.66	3.33	28.33	
27.00	20.00	3.30	1.54	0.285	0.57	10.00	11.14	12.28	10.00	0.80	2.00	1.00	6.66	56.66	3.33	28.33	
28.00	20.00	3.20	1.58	0.29	0.58	10.00	11.16	12.32	10.00	0.80	2.00	1.00	6.66	56.66	3.33	28.33	
29.00	20.00	3.10	1.62	0.295	0.59	10.00	11.18	12.36	10.00	0.80	2.00	1.00	6.66	56.66	3.33	28.33	
30.00	20.00	3.00	1.66	0.30	0.60	10.00	11.20	12.40	10.00	0.80	2.00	1.00	6.66	56.66	3.33	28.33	
stau-des.																	

rents; mais il leur faudra vraiment une tournure d'esprit philosophique singulièrement subtile.

Nous craignons que cet article du programme ne souffre quelque difficulté.

Un autre article nous séduit, au contraire, par sa facilité d'exécution.

Dans le jury figureront des anciens ministres, nous promet-on. Que feront là ces ministres, dont la compétence en matière de styles et d'objets de style ne paraît pas péremptoirement démontrée? C'est ce qu'on ne voit pas tout de suite: Les Affaires étrangères, la Guerre ou la Marine n'impliquent pas nécessairement des connaissances très étendues sur les styles synthétiques.

C'est vrai. Mais, par contre, les anciens ministres sont aussi nombreux que les grains de sable de l'Océan; on n'aura donc que l'embarras du choix, et le recrutement sera d'une facilité peu commune. Ces anciens ministres n'ont généralement plus d'occupations trop absorbantes qui pourraient les empêcher de prendre part aux opérations du nouveau jury.

Les membres de l'Institut seront aussi suffisamment nombreux, si l'on admet, comme de raison, les sections des Sciences morales et politiques, des Inscriptions et des Belles-Lettres, à apprécier les styles mobiliers. Là encore il y aura beaucoup de choix.

Les professeurs seront également en nombre; car on recourra sans doute aux professeurs du Conservatoire, de la

Sorbonne, du Collège de France, aux professeurs pour cornet à piston, langues indo-chinoises ou astronomie.

Il ne faut pas dire que nous exagérons, que nous étendons démesurément les catégories dans lesquelles on compte recruter le jury, et que nous donnons une signification abusive à ces désignations: membres de l'Institut, professeurs, ministres, etc. — Il n'en est rien: Puisqu'il s'agit d'une synthèse de l'époque où nous vivons, elle comprend nécessairement toutes les manifestations de la pensée humaine; et il faut bien que le jury les représente toutes.

N'importe. Ce sera un concours et un jugement intéressants.

## LES NOUVEAUX RÉGLEMENTS DE VOIRIE

(Voyez page 65.)

La Construction moderne a publié *in-extenso* (Voyez 17<sup>e</sup> année, 1901-1902, pages 575 et 586) le nouveau Décret portant Règlement sur les Hauteurs et les Saillies des Bâtimens dans la Ville de Paris et a rendu compte (Voyez plus haut, pages 44 et 65) des deux copieuses conférences données sur les diverses parties de ce Règlement par M. Louis Bonnier, dans

l'Hémicycle de l'Ecole des Beaux-Arts, les mercredis 22 et 29 octobre 1902.

Sur l'indication du conférencier, nous avons demandé à M. Perruchot, chef du bureau des Alignements à la Direction des Travaux d'architecture de la Préfecture de la Seine, le *Tableau résumé* ou véritable Barème pouvant servir de guide aussi bien aux administrations qu'aux constructeurs, dans l'application du décret précité et nous publions ci-dessous une reproduction de ce tableau obtenue par la photographie, afin d'éviter toute chance d'erreur d'impression.

Nous ne doutons pas que nos lecteurs ne fassent eux-mêmes justice d'un chiffre erroné, un 3 pour un 2, dans le nombre 38,33, qui doit être lu 28,33, dans la dernière colonne (17), surface des cours desservant des cuisines seulement, chiffre qui se trouve également erroné dans le document officiel.

En revanche, nous les prions de rétablir le mot *minimum* au lieu de *maximum*, en tête des deux colonnes du tableau au bas de la page 575 donnant les surfaces de cour et les vues directes (article 10) et de rétablir aussi le mot *maximum* au lieu de *minimum* en tête des deux colonnes de droite du deuxième et dernier tableau de la page 576 donnant les hauteurs de la verticale et les rayons de l'arc de cercle (article 11) en ajoutant — comme l'a dit M. Bonnier — que les deux tableaux de l'article 10 ne forment de fait qu'un seul tableau, au lieu de deux donnés dans le document officiel, tableau comprenant à la fois les surfaces *minimum* de cour, les vues directes *minimum*, les hauteurs *maximum* de la verticale et les rayons *maximum* de l'arc de cercle dans le cas de pièces servant à l'habitation de jour et de nuit.

Ceci dit, il manquera encore, pour l'intelligence des nouveaux règlements, quelques-unes des figures d'un tracé simple que M. Bonnier a exécutées sous les yeux de ses auditeurs dans ses deux conférences et qu'il y aurait intérêt à voir reproduire dans le document administratif.

mais ces deux parties ajoutées à l'étage de sous-sol, l'une à l'avant, l'autre à l'arrière, lui donnent cette longueur, plus grande qu'à rez-de-chaussée, que nous faisons remarquer.

Ces deux parties du sous-sol, excédant sur le plan du rez-de-chaussée, sont occupées: à l'avant, par la *Galerie de dépôt des caisses* (*Storage room for boxes*) (b), avec, à gauche, en a, le *dépôt de charbon* (*Coal space*), et, à droite, en c, les cabinets de toilette affectés au service de bureaux d'employés; à l'arrière, en r, par une autre galerie ou *magasin* sans désignation spéciale (*Storage under Alley*), mais renfermant 20 armoires, et en q, par le *dépôt des papiers de rebut* (*Waste paper*).

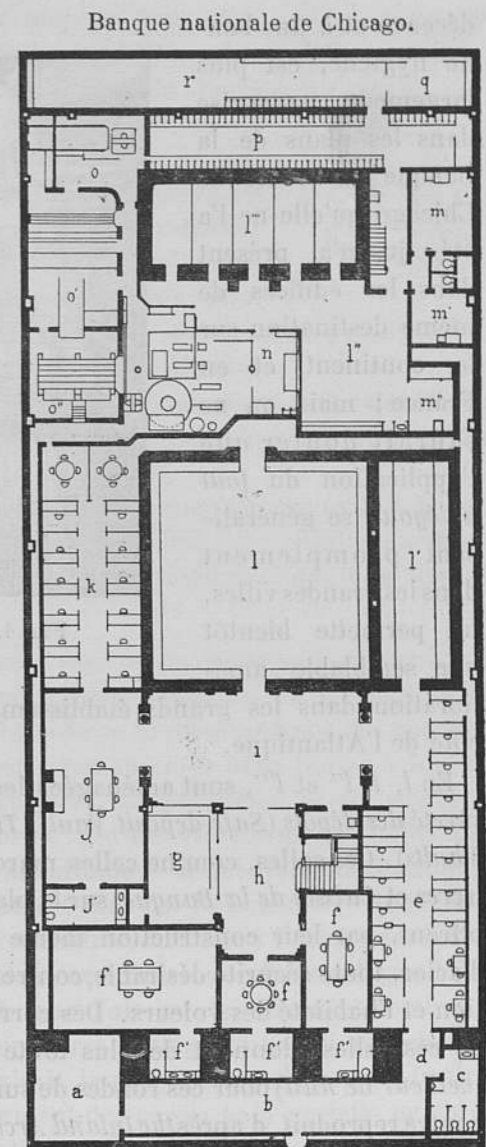


Fig. 3 — Plan du sous-sol.

## BANQUE NATIONALE DE CHICAGO

(Voyez page 73.)

Le *basement plan* (*plan du sous-sol*, voyez fig. 3) mérite, comme le *plan du rez-de-chaussée*, reproduit fig. 2 (voyez p. 73), une description spéciale.

En comparant ces deux plans et en prenant pour points de repère les fondations des colonnes de la façade et les fondations des cinq travées des dépôts des livres et des caisses de la banque, on s'aperçoit tout d'abord que le plan du sous-sol a, en longueur, une dimension sensiblement plus grande que le plan du rez-de-chaussée, ce qui provient de ce que ce plan du sous-sol empiète, en avant de la ligne de façade, sous le trottoir de la voie publique, de toute la largeur de la galerie marquée b, et qu'il empiète également, à l'arrière du bâtiment, sous une cour d'isolement, de toute la largeur, à peu près semblable, d'une autre galerie marquée r.

Pour l'empiètement sous la chaussée, chose interdite en France ou tout au moins à Paris et dans les grandes villes depuis le règne de Louis XV, la coutume s'en est conservée dans quelques villes françaises et dans nombre de pays étrangers; quant à l'extension du sous-sol sous une cour d'isolement, cette extension n'a rien que de normal;

Des services administratifs, des caisses de dépôts et des services spéciaux de machinerie se partagent le vaste emplacement de cet étage de sous-sol auquel on accède, du rez-de-chaussée, par le grand escalier et par l'ascenseur débouchant dans une *Salle d'attente publique* (*Publiclobby*) (h).

Au fond de cette salle d'attente, côté de la façade, sont, en f, f, f, trois *salles de réunion*, dont une grande (*General meeting room*) et deux plus petites (*Meeting room*), ayant chacune leur cabinet de toilette ou f', f', f', et le *cabinet des directeurs* (*Managers office*) (g), avec petit vestiaire.

La salle d'attente du public communique, par une large baie, à une autre *salle d'attente* (*lobby*) (i), réservée à la circulation du personnel et sur laquelle s'ouvrent, à gauche, les *bureaux des employées dames* (*Ladies retiring rooms*) (k), avec *salle de réunion* (*Ladies reception room*) (j) et cabinet de toilette (*Ladies toilet room*) (j'), tandis que les employés hommes ont leurs *bureaux* à droite (*Men retiring rooms*) (e) avec leur cabinet de toilette en c.

A noter, dans ce plan du sous-sol, aussi bien que dans le plan du rez-de-chaussée, la grande quantité de cabinets de toilette comprenant water-closet et table de toilette, quantité telle qu'à chaque service d'employés et à chaque salle de réunion correspond un nombre proportionnel de ces cabinets. Comme on le voit, cette disposition, si favorable à la